La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six fremiers mois 1901 4,850.000 kilos de pain. Le 19 octobre elle a ouvert un vasts magasin d'épiceries ou les ménagères des res pérateurs proyent tout ce mis a des

De Lille à Tourcoing

Les voyageurs de 2' et de 3' ciasse dans tous les trains, — Meureuse solution

les trains. — Heureuse solution.

Nous croyons pouvoir amnoncer de façon certaine à nos lecteurs que la Compagnie du Nord, après enquête et renseignements pris, ne va pas hésiter à rétablir ce qui existait avant le 3 juin : c'est-àt-dire, que les voyageurs de 2e classe seront librement admis, comme par le passé dans tous les trains à destination ou en provenance directes de Paris, qui circulent entre Lille et Tourcoing, et que les voyageurs de 3e classe seront admis dans les mêmes trains moyennant le paiement d'un supplément de la 3e à la 2e classe. Il n'était pas douleux que la Compagnie ne rapportât sa récente décision. Elle donne ainsi satisfaction à ses intérêts propres, en faisant, en partie, droit aux légitimes réclamations du public.

— « Il ne faut pas oublier, en effet, nous dit un des nombreux correspondants qui nous ont écrit au sujet de cette affaire, que attellant, comme elle le faisait, jusque dans ces dernières années, à tous les trains saus exception, circulant sur la ligne de Lille à Tourcoing, des voitures qui comportaient les trois classes, la Compagne ne faisait qu'appiquer litteralement l'article 17 de l'ordonnance du 15 novembre 1896 (aujourd'hui article 16 du décret du 1er mars 1901), et qui est ainsi conçui.

décret du Ier mars 1901, et qui est ainsi concu :

« Tout convoi ordinaire de voyageurs devra contenir, en nombre suffisant des voitures de chaque classe, à moins d'une autorisation spéciale du ministre des travaux publics. »

» Vainement, objecterait-on, que l'article 16 du décret du Ier mars 1901 ne vise que les trains ordinaires, et que les trains rapides ou express peuvent comporter seulement une ou deux classes de voitures, ou n'admettre que les voyageurs accomplissant un trajet d'une longueur déterminée.

» Car, il est notoire qu'aucun des trains qui circulent sur la ligne de Lille à Tourcoing n'a, à proprement parler, le caracière d'un train rapide; la vitesse commerciale n'y dépasse jamais 37 kilomètres à l'heure, tandis que, sur la ligne de Paris où le trait devient alors vraiment rapide, elle attein 91 kilomètres. Les arrêts y sont au nombre de trois, pour un parcours de 13 kilomètres; alors qu'ils sont seulement de trois ou quatre pour les 250 kilomètres qui séparent Lille de Paris.

» Ell ne suffit donc pas que le Jableau de la la sur clamp par deux individus, et l'un deux se servai hyre sur cle à des attouchements.

les 250 kilomètres qui séparent Lille de Paris.

"MI ne suffit donc pas que le lableau de la marche des trains qualifie de trains rapides les convois qui, en provenance ou à destination de Paris, sont ou deviennent omnibus entre Lille et Tourcoing.

"La règle inscrite dans l'ordonnance de 1846 et dans le décret de 1901 pose en principe que tous les trains doivent comporter des voitures de toutes classes. Les dérogations à ce principe général ne doivent donc être admises qu'avec la plus grande réserve, et seutement quand les circonstances en justifient la nécessité. "

Ment la nécessité. »

M. Noyelle, dont v'est la spécialité d'arriver toujours après la bataille, doit poser une question sur ce sujet à la séance du Conseil municipal de demain.

L'intérêt de son éloquente intervention sera certainement moiadre, maintenant. Cependant le distingué conseiller municipal ne perdrait pas son temps, ni celui de ses auditeurs, s'il voulait appeler l'atiention du public sur la conduite, en cette occurrence des membres fainéants de la Chambre de Commerce et de l'administration municipale.

G. L.

Grève à l'usine Browaeys

Ainsi que nous l'avons amoucé hier, dans notre dernière édition, une gréve a éclalé à l'usine 6. Browaeys, rue Muscara; il y a aciuellement cinquante grévistes.

Les ouvriers ne peuvent vivre en travaillant cinq jours par senaine, à raison de 10 heures et demie, pour un salaire hebdomadaire de 14 fr. 20. Ce saiaire est, on en conviendra insuffisant. Des qu'elleurs circulerent en grévistes mous prient de recommander leur cause à la générosite du public roubaisien.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Hier matin, vers 5 heures, au cours d'une descente faite dans les garnis, les agents de sûrelé Willaumez, et Aver-lècke, ont arrêté au quai d'Anvers, à l'estaminet Vausseveren, le nommé Charles Doubels, âgé de 40 ans, né à Bruges, peintre en bûtiments/ exputsé de France par arrêté ministériet du 19 décembre

VOL DE LIQUEURS. — Dans la nuit de lundi à mardi, on s'est introduit par la truppe, dans la cour de Mme Zoé Dhooghe, 20 ans, cabarejière, rue du Gros-Saule, 14, et on a enlevé un fût de genièvre de 50 litres et une cruche d'eau-de-vie de 10 litres, valeur tolale 50 francs. Une enquête a été ouverle au 4e arrondissement.

PAR EXTRAIT DE JUGEMENT. — Mardi soir, vers 7 heures, les agents de sûreté Gaulier, Triail et Gaillel, ont arrêté rue Sainte-Elisabeth, Van-Jaeck Alfred, âgé de 38 ans, daubeur, sons domicile like, recherché en vertu d'un extrait de jugement en date du 22 mai dernier, du Tribunau de Lille, le contempant à un an de prison pour

LA GRANDE HARMONIE.—Dimanche prochain a Grande Harmonie donnera un concert à l'éta-tissement des aveugles, sourds-muets de Ron-bin

blissement des aveugles, sourds-muels de Ron-chin. Le dimanche 6 juillet, à 4 heures, notre société municipale offrira à ses membres honoraires, son con-ert d'été annuel, dans les jurdins de M. Motte, rue de Earbieux, avec le concours de la célère fanfare du « Club des Vingt » de Luite, dirigée par M. Alfred Quesnay.

UN CHIEN SUSPECT. — Mardi soir, vers 8 heu-es trois quarts, l'agent de police Delburt Henri, abaltu un chien suspect qui se trouvait dans la

VOI. DE TUYAUX. — Des individus incomus se sont introduits dans la muit de mardi à mercredi, dans l'estaminet tenu par la veuve Bauwens, rue de la Fosse-aux-Chênes, et ont entevé 25 mètres de tuyaux en plomb. Une enquête a été ouverte our la police.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS.— Chez uguste L'opoutre, un fisserand, 12faert Hippote, demeurant, 129, rue de la Redoule, a été dié au poignet droit ; 20 jours de repos,—chez Denis el Benoist, un imprinear, 1.-Bit exuler, 45 ans, demeurant à Mouvaux, a été essé au poignet droit ; 15 jours de repos,—chez E. Vandecrux, un holume de petite, isse Louis, 36 ans, demeurant rue d'Anzin, a é confusionné au genou droit ; 15 jours de re-iss.

ETAT CIVIL

de Roubaix, du 25 juin 1962

Naissances. Zoé Cantaert, rue Archimède, clié St-Emile, 4.— Marcelle Haas, rue d'Inkerman, 85.— Arthur Bogaert, rue de la Mackellerie, maisons de la Sociale Anonyme. — Suzanne Dehullu, rue Cugnot, 52.
53.— Jacques Dispa, rue Dunberg, Ste Thérèse, 53.— Jacques Dispa, rue Dunberg, Ste Thérèse, 1800, 18

TOURCOING

NOS SOCIETES AUX CONCOURS. - Plusieurs de nos sociales musicales se préparent, en ce mo heros sociales musicales se préparent, en ce mo mandre de la compara de la compara de la con-ciales tours de la compara de la con-calans tours de la con-calans de la con-calans tours de la con-calans de l

concours de Benain, lous deux en thristen sup-rieure.

Au grand concours de Lille des 15 et 16 aout, Tourcoing sera représenté par l'Harmonie muni-cipale, qui se présente en division d'excellence; la Fanfare « Les Intimes », en division superieure; « Les Trompettes réunis », division d'excellence; et les Trompettes réunis », division d'excellence; et les Trompettes « La Revanche », en 2e division. A l'outes ces sociétés, nous souhaitons, des maintenant, bon courage et bonne chance.

UNE SERIE DE VOLS. — MM. les voleurs n'ont pas chômé la nuit dernière. Ils ont, en effet, laissé des traces de leur passage dans quatre endroits différents.

Cest d'abord à l'estaminet tenu par M. Jules Bieibrouck, rue ingres, où ils ont dérobé cinq litres de liqueurs, en pénétrant par le soupirait de la cave.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 25 juin 1902

Naissances. — Detebedque Louts, rue d'Anvers, 167. — Florin Jeanne, rue Lapérouse, 6. —
Lauwers Valentine, rue d'Avesnes, 64. — Morent Albert, rue de Roubast, 192. — Vermaux Bertha, rue d'fena, 7.

Décès — Ladue Marguer

rue d'féna, 7.

Bécès — Leduc Marguerite, 3 mois, rue de
Gand. — Bultynck Marie, rue du Moulin-Tonton

Lepers Paul, 15 ans, rue Lhomond, 30. — Hus
Arthur, 28 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Rouhaix-Tourcoinn

CONCERT PUBLIC. — Voici le programme du oncert qui sera exécuté ce soir sur le kiosque de a Grande-Place. La Carande-Place de la Carande-Place de la Carande-Place de la Carande valse, par Henri Gudenne. L'Union Chorale. — Les Voix de l'Harmonie;

L'Union Chorais.

Hymne à la nuit.

ETAT-CIVII. du 25 juin 1908. — Naissances. —
Jean et André Vroland, rue de Maubeuge, 70. —
Paul Lovergne, rue du Nord, 14. — Emile Dogimont, rue d'Hem.

WASQUEHAL
CONSEIL MUNICIPAL.— Le conseil municipal se réunire en sance ordinaire, à la Mairie, le dimanche 29 juin, à 11 heures et demie du matin. LES RENTES DES TRAVAILLEURS.— Che Ecclen et Leroy, le nommé Leroux Charles. 29 ans. homme de peine, demeurant à Wasquehas s'est foulé le pied droit en allant chercher du bois. ETAT-CIVIL du 25 juin 1902. — Naissance, — Alphonsine Vanderstichel, rue du Petit Cottignies

MARCO-EN-BARŒUL

MARCQ-EN-BARŒUL

LA CHALEUR. — Quand il fait chaud, il est bon le se rafracichir; mais pas boire outre mesure.
Julia V... a fait l'objet d'un procès-verbal pour vioir bu jusqu'au point de s'enivrer.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Le nommé Wi-leau Louis, garçon brasseur chez M. Bouquet, à Lomme, s'est fait des contusions dans la région ombaire, en déchargeant des tonneaux au Colège. 10 jours de repos.

E NORD LILLE

Encore le « City of Perth »

L' « Echo du Nord » avait clos souveraine-ment, d'un de ces mots dédaigneux et secs qui lui sont familiers, la polémique qu'il avait sol-licitée par ses exagérations de reportage sur les dangers de peste qui menaçaient Lille, des-tinataire de sacs de salpêtre embarqués sur le « City-of-Perth ».

« City-of-Perth ».

Avec la même souveraineté il rouvre le débat. Mais, cette fois, c'est un plaidoyer « pro
domo » — très pénible, aussi diffus que long —
qu'il nous apporte :

— « Il n'a pas dit... Il a dit... Il a voulu
dire... etc... »

VOL DE TIYAUX. — Des individus incomus se sont introduits dans la nuit de mardi à mercredi, duns l'estaminet lenu par la veuve Bauwens, rue de la Fosse-aux-Chènes, et ont enlevé 25 mètres de tuyaux en plomb. Une enquête a été ouverte par la police.

1VROGNE MECHANT. — Adolpha Calemine, 60 ans, megon, demeurant rue des Rossès, 17, a la boisson indiviaise. Etant ivre, mardi couteau ouvert, son co-locataire l'ienir Messi. Il a été écrour qu'on a commis une gaffe.

VOL AU COMPTOIR. — Dans la journée de voit de mardi, des malfaiteurs incomus ont enlevé le contenu du finoir du compioir de l'estaminet Caroire, rue de France, 68. La police a ouvert uit si la causticté de ses contemporaries l'arcite, rue de France, 68. La police a ouvert uit si la causticté de ses contemporaries l'arcite, rue de France, 68. La police a ouvert uit si la causticté de ses contemporaries l'arcite, rue de France, 68. La police a ouvert uit si la causticté de ses contemporaries l'arcite, rue de France, 68. La police a ouvert uit si la causticté de ses contemporaries l'arcite que l'unior Commerciale dont nerte refortune de l'ave chor, et l'exposition, enfin cher de vendred 27 contrait, a 8 houres du soit de l'exposition, enfin chez de divove, ilentif Carreite. 104, rue de l'Alma. L'est arguell.



Nous souhaitons qu'elles y réussissent et, certainement, le « Progrès du Nord » et le « Phare du Nord » qui ont associé leurs protestations aux nôtres et effacé notre satire pas la leur, partageront cet humain et confraternel sentiment!

Emile RAYMOND.

LES MAISONS DE VENTE A CREDIT

Les MAISONS DE VENTE A CREDIT
Le récit que nous avons publié du procès fait
à la « Maison Française» et de la condamnation
qui en est résultée pour le directeur de cet établissement, a ému MM. les directeurs du « Bon
Génie » et de la « Nouvelle Maison » qui sont
venus nous donner l'assurance formelle que,
chez eux, les procédés justement réprouvés par
M. le Juge de Paix Devette étaient totalement
inconnus et n'y seraient jamais pratiqués.
Bien volontiers, nous ieur donnons acte de
cette déclaration.

L'autopsic du corps de Mme Goossens, 37, rue des Arts, a été pratiqué, hier, à la Faculté de Médecine par M. le docteur Castiaux.

Le médecin-légiste a conclu à une mort naturelle à la suite d'une grossesse extra-utérine.
Un kyste s'était formé qui, en se rompant, a produit une abondante hémorragie.

LES VISITEURS DE L'EXPOSITION L'Administration de l'Exposition ayant mis à la disposition des Hospices un certain nom-bre de cartes d'entrée, aujourd'hui, soixante-cinq vieillards de l'Hospice Général se rendront à l'Exposition. Ils ont été désignés par voie de tirage au sost.

ce sera le tour, une autre semaine, de l'Hos-pice Comtesse, puis de l'Hospice de la rue Gan-tois et enfin de l'Hospice Stappaert. Chaque fois, il sera tiré au sort soixante-cinq noms des pensionnaires de l'hospice qui aura droit aux tickets, et les soixante-cinq en-trées feront ainsi, tous les mois, et à tour de rôle, la joie de nos hospitalisés.

TRES BIEN! PARFAIT!...

Procès-verbal a été dressé, hier soir, rue Fai-dherbe, pour excès de vitesse, au conducteur di ducture automobile appartenant à M. Vanden-bosch, filateur à Wambrechies. C'est très bien, c'est parfait. Un bon point à Tagent de l'autorité qui porte assez haut le souci de la sécurité de ses concitoyens pour oser appliquer le « frein de la loi » aux automobi-listes insensés.

listes insensés.

Si ce brave homme trouvait parmi ses collè-gues des imitateurs peut-être pourrait-on bien-tôt circuler dans les rues de Lille sans risquer à chaque instant dêtre mis en marmelade par un chauffard orgueilleux de vitesse.

BREVET SIMPLE

Voici les noins des aspirantes definitivement recues:

Miles Anache, Badard, Bailiceuil, Bataille Andrea, Bataille Ciolide, Balhiati, Belve, Berect, Bodia P., Boutle, Boucci, Boudrique, Bous, Braets,
Brame, Bret, Bricquet, Brocart Bussel, Burets,
Brame, Bret, Bricquet, Brocart Bussel, Burets,
Caboche, Carron, Caton, Catleaux, Charon, Chocau, Cliquennois; Cochu, Cotro, Coupy, Courffol,
Cousin, Cramet, Darthoo, Dauchy, Beberch,
Declered, Decotlightes, Decourtray, Dehaese,
Oberberch, Decotlightes, Decourtray, Dehaese,
que, Delruy, Demoncheaux, Deny
Guer, Dereumax, Decapertries, Design,
Derreumax, Decapertries, Design,
Droma, Dubaele, Qubols, Dugardin, Dupont Caroline, Dupont Madeleine, Lucas, Ingisteker.

L'EXPOSITION DE LILLE

Nous rappelous à nos lecteurs que le con-ours d'alimentation s'ouvrira le dimanche 9 courant : les produits exposés devront être endus à l'Exposition dans la matinée. Sont admis la boulangerie, la pâtisserie, onfiserie, charcuterie, de toutes sortes, vian-es fraiches, salaisons, conserves, lail, beur-e, fromages, confitures, cafés, chicorées, hocolais, huites, vinaigres, vins, eaux-de-ie, liqueurs diverses, cidres, grains, farines, uits et primeurs, pièces d'art culinaire, etc., le.

etc.

Les récompenses mises à la disposition du jury consistent en grands prix, diplômes d'honneur, de médailles d'or, d'argent et de hronze. Les exposants recevront une carte d'entrée permanente valable jusqu'au 14 juillet.

Les demandes doivent être envoyées sans retard, à l'Administration de l'Exposition, qui donnera la place nécessaire aux expo-sants.

Election aux Prud'hommes

La Fédération locale des Syndicats de Lille réunie en séance extraordinaire, le 24 fuin 1902, après avoir entendu la déclaration de la délègation qui s'était rendue chez les typographes réunis en assemblée générale le samedi 21 juin déclare : l'approuver son attitude et la félicite d'être parvenue à une entente entre la Fédération et le Syndicat des Typographes par une proposition transactionnelle ;

2º Elle ratifie la proposition faite par la délégation aux typographes et s'engage à soulenir mordement et financièrement la candidature du citoyen COOLEN Richard aux élections complémentaires du Conseil des Prad'hommes, du 29 juin 1902;

3º Elle invite tous les électeurs de la 3e catégorie à faire bloc sur son nom.

LA FEDERATION.

LA FEDERATION.

Théatres, Fêtes et Concerts

un acte de MM. A. us.

AU TELEPHONE, drame en deux actes, de
MM. A. de Lorde et Ch. Foley. (M. Gémier
dans le rôle du mari).

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 6,801 à 7,200.

32-34, Grande Rue, ROUBAIX

fr. 50 par journée de travail, que M. Boniface veut imposer à ses dix-sept ouvriers.
Ceux-ci ont pourtant, une fois de plus, nontré de la bonne volonté, en envoyant aussidit qu'ils ont eu connaissance des prétentons patronales, une délégation, chargée de traiter avec M. Boniface, pour éviler un conflit. Les tisseurs s'étaient entendus pour accepter une diminution de 3, 4, et 5 centimes par mètre.
Loin d'être reconnaissant à ses ouvriers de cette concession, M. Boniface a maintenu ses décisions.

Loin d'être reconnaissain a ses de catte concession, M. Boniface a maintenu ses décisions.

Devant le mauvais vouloir patronal, les tisseurs sont partis de l'usine et sont allés prévanir le commissaire de police. Celu-ci les ainvités à porter leur differend devant M. le juge de paix du canton. C'est ce que les ouvriers ont fait,

Voyons si M. Boniface acceptera l'arbitrage de ce magistrat?

ARBONDISSEMENT DE DUNGEROUE

BOURBOURG

local del elive immediatement rappele a l'ordre
local del elive immediatement rappele a l'ordre
on révoqué.

Le curé el Steene qui, parnit-il, suit l'exempl
de son collègue de Brouckerque, aurait ausst he
soin d'un rappel de l'autorité gouvernementale.
A L'ORDRE.— Noire population est indigne de
constater qu'un receveur buraits es fait le représentant de certains commerçants pour recevoir et
son domicile les télégrammes qui leur sont desti
nés. Cest non-senement un grave obus que l'ad
ministration des contributions indirectes devrai
réprimer en raison de ce que est abus ressort d'un
amistration des contributions indirectes devrai
réprimer en raison de ce que et abus ressort d'un
commercial en sopre particulièrement aux commerparties et s'apper particulièrement aux commerreprimer en raison de ce que et abus ressort d'un
entre de s'apper particulièrement aux commerparties et s'apper particulièrement aux commerreprimer en raison de ce que et abus ressort d'un
entre de s'apper particulièrement aux commerparties et s'apper particulièrement aux commerparties et s'apper particulièrement aux commerparties et s'apper particulièrement aux commerunités chez le dit receveur buraiste, mais c'es
un préjudice sérieux cause au porteur de télé
grammes, car il se voit privé de l'allocation accor
de pour les dépectes hors de la locaiité.

Ce n'est pas la première fois que nous signalom
et nonte de la Republique.

Un jour viendent, ou l'autorité supérieur interment de la Republique.

Un jour viene de de l'est receveur puraiste de ce fonc
imment de la Republique.

L'ordre parties de ce fonc
imment de la Republique.

L'ordre parties de ce fonc
imment de la Republique.

L'ordre parties de ce fonc
imment de la Republique.

L'ordre parties de ce fonc
imment de la Republique.

L'ordre parties de ce fonc
imment de la Republique de l'est de l

sieme, quatrieme, cinquieme, neuvieme et auxeme.

La première obtient le premièr prix déparle
mental pour le canton.

La première de la cartient le canton de la cartient le première de la course de la cartient le cartient

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

AU QUARTIER DE LA GARE. — Hier a eu lieu l'adjudication de terrains dans le nouveau quartier de la gare, ainsi que nous l'avons amoncé. Le ler loi, 289 m. carres, rue du Rempart, a été adjugé à M. Caiflaire, menuister à Valenciennes, a raison de 25 francs le mêtre.

El l'alle de l'alle de l'avons l'alle de l'avons de 16 fr. 75 le mêtre.

Le 3e loi, 241 metres, même rue, a M. Gigard, peintre, à 16 fr. le mêtre.

Le 4e lot, 280 metres, même rue, a M. Gigard, peintre, à 16 fr. les mêtre.

Le 5e loi, \$16 m., a été acquis par M. Paul Plérard, à raison de 16 fr. le mêtre.

Enfin, un lot de 1.600 mêtres a l'angle de boule-van Proissarl et de l'avenue Ferrand, et demande du metre, a été adjugé au prix de 30,734 fr. 35 a M. Cavrois.

lu mètre, a été adjugé au prix de 30 fr. 50 à M. Zavrois.

Le total de la vente s'est élevé à 80,734 fr. 13.

Le total de la vente s'est élevé à 80,734 fr. 13.

« LES INCAS ». — Le Comité d'organisation a dait verser au ministère des colonies, pour les sinistères de la Martinique, la soume de 1.406 fr. provenant de la quéle du ler juin.

La société donnera le dimanche 6 juillet, une grande fete de nuit sur la Piace Verte, avec le roncours de la Fantare Sainte-Barbe, de Wasmes.

Le concert sera suivi d'un bai.

concours de la Fanfare Sainte-Barbe, de Wasmes.
Le concert sera suivi d'un bai.

TES MANDARINES. — Les jeunes filles dont les mons suivent ont été, à la suite de l'examen du Brevet étémentaire, qui a eu lieu à Valenciennes mardi 23 juin, declarées admissibles aux épreuves de la 3e série :

Miles André, Balasse, Bara, Barbier, Bataille Emma, Baudry, Baveux, Bayart, Bee, Betel, Beitau, Bazin, Eilliux, Bisiaux, Blanchart, Blareau, Biețiol, Bocquet, Brasseur, Bury, Carlier, Chevalier, Compinet, Coec. Collier, Covin, Dadonge, Le Court, Budonge, Compinet, Coec. Collier, Covin, Dadonge, Le Court, Barase, Compinet, Coec, Fantale, Paris, Descannys, Deschamps, Desmettre, Deville, Docquin, Dudour, Duhanne, Durieux, Durot, Dusart, Fayriel, Fricot, Gary, Génu, Gérard, Lendier, Lebon, Leborgne, Leclère, Leonite, Legeay, Loleu, Lemaire Janneo, Landa, Lannoy, Lanthier, Lebon, Leborgne, Leclère, Leonite, Legeay, Loleu, Lemaire Janneo, Landa, Lannoy, Lanthier, Lebon, Leborgne, Leclère, Leonite, Legeay, Loleu, Lemaire Janneo, Landa, Lannoy, Lanthier, Lebon, Leborgne, Leclère, Leonite, Legeay, Loleu, Lemaire Janneo, Landa, Lannoy, Lanthier, Lebon, Loubiere, Macaigne, Melide, Morisson, Molitoz, Pecher, Portett, Poulant, Quescaux, Ruffin, Sankkin, Sorriaux, Taffin, Thévenot, Ulmann, Wacheut, Wacquet, Wery.

ANZIN

LE DIEU DES IVMOGNES. — Encore une mau-

CRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

REPRESENTATION DE M. CEMIER

Joudi 26 Juin. — LA MARCHANDE DE

POMMES, farce en un acte et en vers, de di
Hugues Delorme (l'auteur rempiira le rôle de
Spamanto).

LE PORTEFEUILLE, comédie en un acte
de M. O. Mirbeau.

LE CŒUR A DES RAISONS..., comédie en
un acte de MM. R. de Flers et G. A. de Cailla
un acte de MM. R. de Flers et G. A. de Cailla-

ECHOUER AU PORT. — Une volture de démècrements de f.lile, qui amenait à Anzin un mobilée me serse, par suite de la rupture d'un essieu, en face des Trois Pigcons ».

Chaises, armoire, itt, tout tomba sur le trotloir, non sans fracas et sans bris.

Il restora au propriétaire à se pouvoir contre Pentrepreneur de démenagements.

FRESNES

MORDU PAR UN CHIEN. — Mardi dernier, M.
Lestocart, descendant du train, revenait avec son lis à son donnicile quand tout à coup un chien appartenant à M. Legrand, se lança sur le jeune garcon et le mordit cruellement à la jambe.

M. le docteur Guéry, mandé aussilót, vint prodiguer ses soins au blassé dont la morsure est assez grande.

Hier matin, vers sept heures, dix-sept ouvriers tisseurs ont quitté le travail à la filature Boniface, la direction les ayant informés qu'une réduction de 6. 8 et 10 centimes par metre était faite sur leur production.

Cette réduction ne frappe que les ouvriers travaillant sur les métiers « Hui-Quarts », c'est-à-dire 2 m. 60. Or, chaque ouvrier fait en moyenne 15 mètres de tissus par jour, c'est done une diminution de 90 centimes à c'est done une diminution de 90 centimes à la face de 45 ans environ.

Dans le cas que nous relatons, nous pensons Tribunal Correctionnel do Valenci durie la pauve folle chez cile.

RAISMES

COUP DE TETE. — Les nommes Desmaret et stole, après avoir bu quelques chopes à l'esta-ment Paloir, sa prirent de querelle, et s'en furent Desmaret, comme dernier argument, a porté, dit-on, un coup de léte dans la figure du Paloir. qui à porté plainte.

qui a porté plainte.

ERUAI

HALTE! — M. Léon Carlier, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers de Beuai, se trouvait rue de la Gare, quand it vit passer, à toute vitesse, un chariot de la vercerie Membre, dont l'altelage était embaile.

Il se précipita au-devant des deux chevaux, et reussit à les maîtriser, évitant ainsi un accident probable.

roussit à les matiriser, évitant ainsi un accident probable.

CARTOMANCIENNE AU VIOLON. — Mardi une plainte était déposée à la gendarmente par Mme Leduc Argentine, Vev Degrave Jean-Baptiste cabarctière, rue de Douai, contre la nommee Denis Marie, fugée de lá ans, cartomancienne, née à Casteinau-Chalosse. (Landes), et habitant Bruxelles, Cette fennne exerce en même temps de façon illégale. En par le cartes, la métecine de façon illégale. En par le cartes, la métecine de la contingual de la conti

le soir.

Dès que Marie Denis fut sortie, Mme Leduc réfléchit et, se reprochant d'avoir donné ses 10 fr., sele vint avertir la gendarmeire qui ouvrit une enquête et mit aussitôt en état d'arrestation la carbonancienne qui cependant resittua à la femme Leduc les 10 francs que celle-ci lui avait donnés.

La pseudo-doctoresse a été conduite hier au Parquet.

ARRONDISSEMENT DE DOUAL

UN GAMIN SOUS UN CHARROT — Mardi, vers sept heures du soir, M. Ferdinard Desobry, 20 ans, charretter au service de M. Verduver, 20 ans, charretter de M. Verduver, 20 ans, 20 an

AUX TRAVAILLEURS

des deux sexes A la place de toutes ces boissons alcooliques que, sous forme de cordial, voux absorbez, hélas, trop fréquemment au détriment de votre santé, habituez-vous à ne consommer d'autre apérifique l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et, tout en bravant les temps froids et hunides, vous ne tarderez pas à ressentir ses effets lonifiants et bienfaisants.

Dans tous les bons estaminets.

Dans tous les bons estaminets.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette

PAS-DE-CALAIS

RENIN-LIETARD

FUNERAILLES.— Hier, ont cal lieu les obseques de Caulier Aifred dont nous avons annoncé la moit malheureuse.

Line foule cousidérable qu'on peut evaluer à la moit malheureuse.

Line foule cousidérable qu'on peut evaluer à la se sentine à la gargennes à lettu à tétudiquer sa sympathie à se peur ains de comme de la poute de sont malheureuse.

Line foule cousidérable qu'on peut evaluer à la se sentine à la maine de la routour de la moit malheureuse.

Line foule cousidérable qu'on peut evaluer à la se sentine à la maine de la route de sont malleureuse.

Elle se cecha dans les cabinets et comme elle entre de la pour de la musique punicipale du syndical des mineurs, de la municipale de remine long litte en l'enferche de la musique de la moit en musique punicipale du syndical des mineurs, de la société de secours mutuels, de la municipale de crope.

ENTERREMENT CIVIL.— Aujourd'hui, à fair que l'étail cau l'interpose de l'étail de crope.

ENTERREMENT CIVIL.— Aujourd'hui, à fair que l'étail cau l'interpose de l'étail de crope.

ENTERREMENT CIVIL.— Aujourd'hui, à fair que l'étail de crope.

ENTERREMENT CIVIL.— Aujourd'hui, à fair que l'étail de l'interposé ce fains de doit de l'allité du citoyen Emile Mayeur, avec le concours de la Libre-Pensée les Enfails de Doit de l'entre de l'

ABUS DE CONFIANCE. — Pour abus de con-fiance commis au préjudice de Bertinchamp Henri, marchand de légumes la dame Bridelance Adoi-phine, 27 ans s'est vu dresser procès verbal. — La police vient de dresser procès verbal a la charge de Bizard Juliette, épouse Fiament, âgée de Gl ans, pour abus de confiance commis au pré-judice de Herbette Philoniène, femme Devienne. LES BATAILLEURS. — Pour coups et blessu-res portés à Lenoir Eugène, te sieur Fiament Georges, 17 ans, mineur à Lens, s'est vu dresser procès-verbal.

OUTRAGES A AGENT. — Les nommés Collet Alfred, 26 ans et Cailly Ernest, 26 ars, tous deux mineurs et demeurant rue Arago, ont été l'objet d'un procès-verbal pour rébellion et outrage à l'agent Bois.

pièce de lesse au main droite en fournant une pièce de les Joyeux » organise à l'occasion de la ducasse qui a lieu le 6 juillet, un grand bai pour le dimanche el lundi avec lombola gratuite. Les carles d'eutree au bal de ces deux journées qui sera tirée le lundi soir. « Les foyeux » espérent que reconnaissante des efforts faits pour lui procurer toutes sories de distractions, la jeunesse aura à cœur de répondre à leur appel.

UNE AFFAIRE DE COUPS. — Le sieur l'am bert Aimé, 27 ans, mineur, demeurant à Lens, e été l'objet d'un procès verbai pour coups portés è Poiseau Marie, femme Dagneau.

COO'ERATIVE « L'UNION OUVRIERE ».—
La société coopérative l' « Union ouvrière » à na losse numéro 12, avenue St édouard, fera sa réunion générale dinanche 29 juin, à 10 heures très précises ut malin.
Ordre du jour : La situation financière.
Les sociétaires sont non sentement instamment priès dy assister, mais aussi ceux qui, par oubil, mauraient pas reçu de convocation sont priès de considèrer le présent avis comme en tenant lieu.

perform the storage of each amount

Xudience du 25 juin 1902 LES ECUMEUSES DE MARCHES

à Valenciennes La police de Valenciennes était saisie depuis quel

ta proce de vaiencemnes était suisie depuis quel emps de piantes, au sujet de vois commisuu préjudice des marchands instaties sur les marchés ou hebitant la piance d'Armes. Maigré une active surventance, on n'avait pu encore mettre la
main sur les voieurs.

Le samedi 31 mai, deux femmes étaient aperçues
dont les vites en tenues sur le marché parurent
'loriches aux agents de service.

Is les suivient et les vitent entrer chez M. Delattie, marchand de nouveautes, rue de Paris, puis
ressor lir précipitamment, et se rendre dans un
débit voisin.

L'une avait un éaban d'harmes sur lessor du

dissimulait mai un paquet dont l'étiquelte était restée visible.

A leur sortie, les agents s'avancèrent, et lea prièrent de venir au poste, mupies de plusieurs bailots qu'elles avaient mis en dépôt à l'estaminet. Interrogées, elles ne tardèrent pas à avouer, tout en se rejetant l'une sur l'autre la responsebilité du vol.

Les marchandises qu'elles détenaient, des coupons d'étofie, des chaussures, le tout valant 100 trauts environ, furent représentées à M. Delattre qui recomut son bien.

Les deux lemmes helges habitant Crespin de puis quelque temps, étaient les nommées Fontignes, dans les fontierines, 30 ans.

Le parquet se transporta à leur domicile et pro-

Ans.

Le parquet se transporta à leur domicile et procéda à la saisie d'un véritable magasin de merchandises variées, qui, à plusieurs reprises, furent
représentées à divers négociants.

Marie Fontiguy comparait seule. Sa compagne,
sais dutous une situation interessante, ce qui
sais dutous une situation d'arrêt, où elle
vient d'accoucher.

Nous assistons une nouvelle fois au déballage

et un jour de prison.

ANZIN. — Une danse après le bal. — En sortant
du bal. Pierre Vanderstreten, 18 ans, appela une
jeune fille, qui, retusant de l'écouter, alla touver
un autre, Urbain Louis.

Entre les deux cogs surgit alors une querelle,
qui se termine par un pugliat en règle, qui pri
in grace à l'intervention d'une seconde jouvencelle, Paulline behon.

Fierre avait reur de coups violents à la tête, à
"Es francs d'amende.

25 francs d'amende.

(RESSIN — Oh- Les lemmes — Camille Re-

l'œil gauche et avail eu up pouce foulé.

25 francs d'amende.

CRESPIN. — Oh! les femmes! — Camille Bajeard, 65 ans, est un excellent ouvrier, et n'aurait jamais comparu devant la justice, s'il n'avait rencontré Laurence Patou.

Celle-ci, — horreur! — prétendit un jour que la femme Bajeard avait débauche son ami. Bajeard, et de la compartie de la compartie de la compartie de la compartie de la coupe. Le sabots et même, di-li, de couteau, il l'empougna un peu vivenient par la poitrine et lui lira les cheveux.

16 francs d'amende avec sursis.

DENAIN. — Les poies du ménage. — Charles Lecat, 27 ams, marchand ambulent, a pour compare illégitime Berthe Remy. Il n'en est pas mieux que, sè M. le-maire y avait passé, et c'est ce qui l'agace.

mende.
QUIVIECHAIN. — Douceur séraphique. — Séraphin-Nigeon, 36 ans, mineur, s'esi quelque peu
querellé avec son hôlesse, la veuve Jospin, mée
Stéphanie Bauduin.
Celle-ci se plaint d'avoir été fortement bousculée
et Angusté, son fils, d'avoir reçu des coups de

pied.

50 frames d'amende.

Erreur géométrique.

La ligne droite est le plus court chemin... non pas d'un point à un autre, mais de Quiévrechain au tribunal.

Atosi le savent aujourd'hui Joseph Lacroix, 31 ans, et Achité Dubois, 27 ans, dessinateurs, sujets beiges, qui, pour aggner quelque temps. avaient suivi la voie ferrée.

Le terrible chef de district d'Odomez les a surpris et pour ce crime, les fait venir devant la justice française.

16 francs d'amende avec sursis.

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

CONFERENCES EVRARD BURBURE. — Dimanche 29 juin, à midj. salle RIMBERT-LEZ-AUCHEL. — Dimanche 29 juin.

à 4 heures du soir, salle J.-B. Dollet. AUCHEL: - Dimanche 29 juin, à 6 heures du soir, salle Gamelin.

COMMISSION DES QUETES DE FOUQUIERES LEZ-LENS "La commission des quêtes se réunira d'hui jeudi, à 7 heures du soir, au lieu or pour distribuer les secours aux malades et

Gaisseil de guerre du 1 er cargs d'armée

Séance du 25-juin

Président M. le lieutenant colonel Compagnon;
ministere publie: M. le capitaine Laine, substitut du commissaire du géovernement.

— Constant l'auverts, soldat-feseiviste de la classe (1886), du recrutement de Litte, insoumission.

Deus many M. Marchant,
— Lies Plumecoo, Jeune soldat de la classe
1886, du recrutement d'Arras, pour insoumission.

Deus many M. Marchant,
— Lies Plumecoo, Jeune soldat de la classe
1886, du recrutement d'Arras, pour insoumission.

Ving Jours de prison.

Détenseur M. Santerne.
— Louis Dupont, conducteur au 27e régiment.

Les délégacies des sections seront convoqués pour d'artificire, pour voi d'objet appartennant à l'Etat. Un an de prison.

Défenseur M. Santerne.
— Louis Dupont, conducteur au 27e régiment.

Les délégacies des sections seront convoqués pour d'artificire, pour voi d'argent, au préjudice d'un de ses canaractes. In an de prison.

Délenseur: M. Santerne.

— Les délégacies des sections seront convoqués pour de ses canaractes. In an de prison.

Délenseur: M. Santerne.

— Les délégacies des sections seront convoqués pour de vier pour le mois de mai, 4 l'Etat. Un an de prison.

Délenseur: M. Santerne.

— Louis Dupont, conducteur au 27e régiment.

Les délégacies des sections seront convoqués pour de vier pour vier de me l'entre de denie préchez salon di Syndicat central à Denain pour discuter de l'aux l'ordre du lour très important qui leur sera

que, sè di.-te-maire y avait passé, et c'est ce qui l'agace.

Berthe, en ellet, dil-il, est jalouse, acariàtre, lui fait des scènes et un jour l'a même poursuivi us conteau à la main.

Exaspère, rentrant un peu émècné, Lecat a vointaire dégriagoler son amie de la rouloite et lui a donné une râclée presque conjugale.

50 francs d'amende.

Tribune Minière